

étudié virtuellement que les petites propriétés. J'avais espéré consacrer au moins une séance à l'objet véritable et principal du bill de façon à exprimer l'opinion du Comité à la direction. J'avais espéré y consacrer encore une journée au moins, mais je répète que je suis le serviteur du Comité et c'est à lui de décider.

M. CRUICKSHANK: Pouvez-vous me dire pourquoi le bill sur la réadaptation des anciens combattants l'emporte sur celui des terres destinées aux anciens combattants?

Le PRÉSIDENT: Ce dernier bill comporte plusieurs dispositions importantes comme la question qui se présente concernant les anciens combattants actuellement aux universités et ceux qui ont été absents pendant quatre ou cinq ans et qui éprouvent de la difficulté à leur retour à se lancer dans la carrière de l'enseignement et à en faire un succès. Bref, il nous faut étudier si nous montrons assez de générosité à l'égard d'un fort groupe et si les anciens combattants touchent des allocations suffisantes en attendant que leur commerce leur soit profitable. Cette question est aussi très importante.

M. CRUICKSHANK: Je regrette fort mon absence à dix heures trente ce matin. Je m'accorde entièrement avec M. Green. Je ne peux imaginer rien de plus important pour les marins que le bill sur les terres destinées aux anciens combattants. Il y a actuellement du chômage par tout le Canada. Nous ne pouvons pas donner de l'emploi, alors pourquoi nous épuiser? La plus grande protection c'est de renvoyer les anciens combattants sur les terres. Nous avons une mesure qui vise à les y renvoyer, mais cependant le directeur de l'établissement des soldats nous a dit que la moitié des anciens combattants ne peuvent s'établir sur des fermes. L'application de cette mesure est défectueuse ou la loi elle-même l'est quand on nous dit après une application suffisante de celle-ci que d'anciens combattants ne peuvent être placés sur des fermes. Que vous en soyez venus à cette décision ou non à dix heures trente ce matin en l'absence de Green et de Cruickshank qui auraient dû être présents—bien que cela nous ait été impossible—je répète que nous devrions en finir avec ce bill même si nous devons siéger quelquefois le samedi.

M. MUTCH: Il y a encore un point en litige, mais si l'on veut prolonger la discussion, je préférerais siéger deux heures demain plutôt qu'une demi-heure de plus aujourd'hui. Je retire donc ma motion.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous pourrions étudier l'exposé de M. Green demain. Nous allons donc nous ajourner à demain matin à 10 h. 30.

A midi quarante-quatre le Comité s'ajourne à demain matin à 10h. 30.